



Mairie de St-Julien en Beauchêne

Compte-rendu du Conseil municipal

du 15 janvier 2025

Présents : Alain PASCAL, Alice FERMENT, Sylvain BAUCHAU, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI, Franck RUEL

Le conseil débute à 19h00

Absents : Jean SERRI

Absents représentés : Michel BOURGAT (pouvoir donné à Jean-Pierre GAUTHIER)

Approbation du C.R. du CM du 26 novembre 2024

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Décision Modificative – Budget Lotissement

A la demande du SGC (Service de Gestion Comptable) de Gap, nous devons délibérer avant le 21 janvier 2025 sur le budget Lotissement.

N'ayant pas vendu les lots que nous avons prévu en 2024, il est donc nécessaire d'ajuster le budget pour constater les écritures de stock (car il manque 39 590,32),

Dépense fonctionnement :

Chapitre 011 Article 608 – 5 180

Chapitre 043 Article 608 + 5 180

Recette fonctionnement :

Chapitre 70 Article 7015 – 39 590,32

Chapitre 042 Article 7133 + 39 590,32

Dépense Investissement :

Chapitre 16 Article 164 - 39 590,32

Chapitre 040 Article 3355 +39 590,32

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Réforme sur les redevances de l'Agence de l'Eau (Eau et assainissement)

L'Article 101 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 a instauré la création des nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances viennent en substitution des redevances actuelles

Nous devons délibérer sur les redevance et les montants suivants :

Redevance consommation eau potable : 51,60 € (120 m³ x0,43€)

Performance réseau eau potable : 1,20 € (120 m³ x0,01€)

Performance Système assainissement : 1,20 € (120 m³ x0,01€)

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Approbation du RSU 2023 (Rapport Social Unique)

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la commune. Il indique les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023.

Ce rapport a été transmis à tous les membres du conseil municipal qui en ont pris connaissance. Aucune question n'est posée.

Le Centre de Gestion nous demande de valider ce rapport en délibérant.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Avis demandé au conseil concernant l'élagage d'un arbre :

Un peuplier sis à Montama Haut fait l'objet de l'inquiétude d'une riveraine qui a contacté la Mairie, laquelle s'est engagée à diligenter l'employé municipal et à traiter ce problème. Les mois d'hiver et la neige n'ont pas permis d'adapter le planning, mais la riveraine du peuplier a fait venir un élagueur pour avis. Son expertise nous a été communiquée et cette semaine une autre riveraine a proposé que l'ensemble des habitants du hameau prennent à leur charge l'élagage. Madame le Maire demande avis au conseil, expliquant que de toute manière il est du devoir de la commune d'entretenir la végétation communale (dont le peuplier sus-cité) et de protéger biens et personnes, et qu'à aucun moment il n'a été question de ne pas traiter le problème. Il s'avère que la crainte d'un abattage éventuel de cet arbre au tronc évidé du fait de son grand âge et de son rôle de témoin des temps passés, a motivé les riverains pour faire faire. Cette crainte est infondée du fait du résultat de l'expertise actuelle. Les riverains présents dans le public expriment leur crainte quant à l'avenir de cet arbre et il est décidé d'une part de procéder à l'émondage de l'arbre (réalisation d'une trogne) à la charge de la commune qui contactera l'élagueur et d'autre part de se renseigner (et de mettre en œuvre si les conditions en sont réunies) quant à la mise en classement d'arbre remarquable le-dit peuplier.

Tous les membres du conseil en sont d'accord.

Infos diverses

- Une commission Environnement a été réunie par la Communauté de Communes Buëch Dévoluy le 18 décembre 2024. Nous avons été avisé du projet de réhabilitation de la déchèterie d'Aspres/Buëch et de son déroulé. Il faut retenir comme information que de ce fait la déchèterie sera fermée au public pour une période d'environ 6 mois selon les conditions météo . Les travaux sont réputés commencer au Printemps 2025.
Le déploiement prévisionnel des containers Ordures ménagères et tri sélectif a été évoqué lors de cette commission. La question se pose aujourd'hui : containers semi-enterrés et/ou aériens. Et donc où implanter ces containers ? Les éléments d'appréciation sont en attente d'une décision préfectorale précisant qui a la charge des excavations dans le cadre des semi-enterrés : CCBD ou commune.
L'implantation pour notre commune est prévue courant 2027 . Nul doute que nous aurons l'occasion d'y revenir.
- Un point est fait sur l'opération « Un arbre, un enfant » qui rappelle que la liste sera close le 15 février 2025.
- Une demande de prêt d'objets détenus à l'Ecomusée de notre commune est reçue de la part de David Faure-Vincent ; il s'agit de mettre à disposition un harpon à glace et une bêche à glace pour illustrer la vitrine de l'Association de Sauvegarde des Pays du Buëch dans le cadre de l'hommage rendu à Henri GIGNOUX maître des Glacières. Une convention de prêt sera bien entendu établie. Les élus en sont d'accord.
- Les élus présents et le public sont informés que suite à la visite de la commission de sécurité pour la salle polyvalente et le gîte, et suite à la non-conformité de ce dernier, la demande de déclassement du gîte a été effectuée, et les portes menant aux chambres fermées à clé à la demande du SDIS ; quelques mises en conformité des alarmes électriques seront réalisées pour la salle et une visite de contrôle sera effectuée.

La séance du conseil municipal est levée à : 20 h

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 1^{er} avril 2025.

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU

